

CM1 · FICHE 163848

Relier une définition à un métier

Même sélection que la fiche élève. Une autre formulation peut être recevable lorsque la consigne le permet.

1. Définition : « Personne qui prépare et cuit le pain ». Retrouve le métier.

Réponse : boulanger

Un boulanger est une personne qui prépare et cuit le pain.

2. Définition : « Personne qui entretient des plantes et des jardins ». Retrouve le métier.

Réponse : jardinier

Un jardinier est une personne qui entretient des plantes et des jardins.

3. Quel métier désigne une personne qui fabrique des objets et des meubles en bois ?

Réponse : menuisier

Un menuisier est une personne qui fabrique des objets et des meubles en bois.

4. Définition : « Personne qui fabrique des objets et des meubles en bois ». Retrouve le métier.

Réponse : menuisier

Un menuisier est une personne qui fabrique des objets et des meubles en bois.

5. Quel métier désigne une personne qui organise les prêts et les collections d'une bibliothèque ?

Réponse : bibliothécaire

Un bibliothécaire est une personne qui organise les prêts et les collections d'une bibliothèque.

6. Définition : « Personne qui prépare des pâtisseries ». Retrouve le métier.

Réponse : pâtissier

Un pâtissier est une personne qui prépare des pâtisseries.

7. Quel métier désigne une personne qui répare des chaussures ?

Réponse : cordonnier

Un cordonnier est une personne qui répare des chaussures.

8. Définition : « Personne qui vend et compose des bouquets ». Retrouve le métier.

Réponse : fleuriste

Un fleuriste est une personne qui vend et compose des bouquets.

9. Quel métier désigne une personne qui confectionne des vêtements ?

Réponse : couturier

Un couturier est une personne qui confectionne des vêtements.

10. Dans un dictionnaire des métiers, quel mot associer à « confectionne des vêtements » ?

Réponse : couturier

Un couturier est une personne qui confectionne des vêtements.

Ressource originale AnimyJob. Les indications de classe sont à adapter à la progression suivie. Aucun bilan officiel n'est délivré.